

observée, étant donné que la définition d'un mois ou d'une année statistique peut varier, et à des écarts également au niveau de la saisie des données sur le commerce, étant donné que la documentation du commerce d'exportation est moins étroitement contrôlée que celle du commerce d'importation. Les États-Unis et le Canada se sont entendus sur des concepts et des définitions décrivant un cadre à l'intérieur duquel il a été possible de concilier les statistiques du commerce publiées par les deux pays.

**Indices de prix et de volume.** Les indices de prix du tableau 21.8 sont des indices à pondération mobile calculés d'après les valeurs relatives des prix fondées sur 1971 = 100. Les coefficients de pondération sont les quantités d'échanges commerciaux pour le mois, le trimestre ou l'année visée par l'indice, et par conséquent ils varient d'une période à une autre. L'indice de volume est le produit de la division de l'indice de valeur par l'indice de prix à pondération mobile correspondant. L'indice de volume ainsi obtenu est donc pondéré au moyen des coefficients de pondération fixes des prix de 1971. Les indicateurs de prix choisis sont ou bien les valeurs unitaires des produits calculées directement à partir des statistiques du commerce, ou bien, particulièrement dans le cas des produits finals, les indices de prix obtenus d'autres statistiques canadiennes ou étrangères.

Une explication de la méthodologie employée pour la construction des indices figure dans un document de référence intitulé *Les indices de prix et de volume de base 1971 du commerce extérieur du Canada*, publié en décembre 1976 comme supplément au *Sommaire du commerce extérieur* (Statistique Canada, n° 65-001).

## 21.6 Services de commerce fédéraux

Le commerce international est l'une des pierres angulaires de l'économie du Canada. Cependant, il n'est pas facile d'accroître les exportations en raison de la forte concurrence qui existe entre les pays industrialisés. On ne peut assurer un commerce d'exportation fructueux qu'en alliant à la qualité de la marchandise une production efficace et une commercialisation dynamique et intelligente, avec le concours de l'État.

Le gouvernement fédéral appuie les exportateurs canadiens par l'entremise des programmes suivants d'Affaires extérieures Canada: le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et Programme des projets de promotion (PPP), ainsi que par le biais de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), société de l'État au nom de laquelle le ministre chargé du commerce international fait rapport au Parlement.

### 21.6.1 Ministère des Affaires extérieures

**Le Secteur de la politique économique et commerciale** a pour fonction, d'une part, d'appliquer l'analyse économique aux questions courantes de politique d'exportation, et d'autre part, d'examiner la politique d'exportation à long terme. Il fournit appui

et conseils touchant les relations commerciales internationales. Il analyse la conjoncture économique internationale et le développement industriel dans le monde sous l'angle particulier de leur importance pour l'économie et la politique économique canadiennes à moyen terme. Il étudie la situation du Canada du point de vue de l'évolution de l'économie mondiale et des options possibles en matière de politique commerciale.

**La Direction des affaires du GATT** qui comprend une direction générale de la politique commerciale générale et une direction de la politique commerciale relative aux produits, a pour fonction de formuler et d'appliquer la politique commerciale du Canada dans le cadre particulier de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et compte tenu des aspects commerciaux des politiques industrielle et agricole du Canada. Elle s'occupe également, en général, des questions de politique commerciale relative aux produits, et en particulier, de la préparation et de l'exécution de la négociation des ententes et des accords intergouvernementaux concernant les produits.

**La Direction générale de la commercialisation des exportations** sert de centre pour la gestion des efforts en matière de commercialisation internationale. Elle est chargée de l'élaboration et de la surveillance des plans et stratégies de commercialisation des produits d'exportation. Elle assume des fonctions de secrétariat aux fins de la Commission pour l'expansion du commerce extérieur, instituée en 1981 pour étudier les recommandations concernant les programmes et les politiques d'expansion commerciale.

**La Direction générale des relations commerciales** assure l'application des politiques gouvernementales concernant les importations à bas prix. Les directions du contrôle des importations qui relèvent d'elle s'occupent du contrôle des importations de textiles et de vêtements (Direction I) et des importations de produits agricoles, de chaussures et de tous les autres produits (Direction II).

**Les cinq secteurs internationaux** (Europe, Asie et Pacifique, Afrique et Moyen-Orient, Caraïbes et Amérique latine, et États-Unis), qui ont chacun à leur tête un sous-ministre adjoint, sont des points de contact pour tout ce qui concerne les relations économiques et commerciales du Canada avec d'autres pays et régions. Ils ont notamment pour fonction de définir la stratégie commerciale du Canada à l'échelle internationale, d'appliquer des programmes d'expansion des marchés pour des pays et régions déterminés, et d'accroître l'accès des produits canadiens aux marchés d'exportation. Ils constituent des sources centralisées d'information sur les échanges commerciaux du Canada avec des pays ou régions déterminés, et ils présentent une perspective régionale pour ce qui concerne à la fois